

# LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

---

Livr. 96. — 10/22 Août 1857.

---

LA TURQUIE

et ses différents peuples

PAR

HENRI MATHIEU (\*)

\*\*\*

Le journal de Constantinople a été le premier à signaler l'important ouvrage que nous annonçons à notre tour. Le livre de M. Mathieu n'a soulevé aucune contestation dans la presse turque ; nous nous joignons à cette tacite approbation de cette œuvre remarquable dont nous extrayons les passages suivants, nous réservant d'en faire prochainement l'objet d'une étude à part.

---

(\*) Deux volumes, Paris, 1857, chez E. Dentu, Palais royal, 13, galerie vitrée. Athènes chez M. Wilberg, rue d'Hermès.

La politique traditionnelle de la France est le maintien de l'empire Ottoman comme élément de l'équilibre européen. Nous devons donc essayer de le sauver ; mais peut-il être sauvé ?

Pour répondre à cette question, il faut voir la Turquie telle qu'elle est réellement, et non telle qu'on nous la représente.

Dans cette contrée, deux peuples sont en présence, les Turcs et les Grecs. Ennemis et irréconciliables, ils s'observent en attendant l'heure de se dévorer.

A la fin du seizième siècle, le rapport de population entre les Grecs et les Turcs était de *un à trois* environ. Le flot musulman s'était porté vers la Thrace, et les Grecs dépossédés, se trouvaient réduits à la pire des conditions ; cependant, vers le milieu du dix-huitième siècle, la proportion était déjà renversée ou près de l'être. Aujourd'hui les chrétiens sont, par rapport aux Turcs, comme *quatre* est à *un*. Leur nombre augmente tous les jours, et celui de leurs maîtres diminue plus rapidement encore.

Comment l'Europe peut-elle se faire illusion sur la durée d'un pareil état de choses ?

Souvent conquis depuis trente siècles, les Grecs ont successivement absorbé tous leurs dominateurs et ont conservé une vitalité distincte. L'empire romain proprement dit disparut avec Marcien, en 457, et les Grecs montèrent sur le trône avec Léon d'*Isaurie*. L'empire du croissant tend à disparaître à son tour, et celui des Russes s'écroulerait bien plus vite encore. Le Czar ne pourrait, d'ailleurs, se maintenir dans la Thrace qu'en armant les Grecs et en proclamant leur indépendance ; or, les Grecs, émancipés, ne se résigneraient pas à subir un

nouveau joug ; il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler la lutte formidable soutenue par leurs frères du Péloponèse, de 1821 à 1830.

Arrachée par les événements, la charte nouvelle des chrétiens, le *Hatti-Houmayoun*, doit nécessairement avorter, comme le *Hatti-Cherif* de Gul-Hané et le Tanzimat, parce que sa réalisation est subordonnée à l'accomplissement d'une réforme complète dans le régime politique et administratif de l'empire.

L'éternel problème de l'Orient est de savoir si la transformation de la Turquie est possible, et comment elle pourra s'opérer.

Si l'immutabilité de la race turque est un mal sans remède, si le travail intellectuel et physique sur lequel repose le développement des nations est incompatible avec sa torpeur, il est évident qu'elle disparaîtra prochainement.

L'occident doit donc se tenir prêt pour le cas où la tentative d'établir l'égalité entre les populations chrétiennes et musulmanes aboutirait à une révolution et à la substitution des chrétiens aux Turcs. Ce résultat final peut être pressenti dès à présent comme la conséquence naturelle du *Hatti-Houmayoun*.

Ce qui intéresse le monde civilisé, c'est que la Turquie ne soit ni partagée ni protégée par ses voisins ; ce qui importe à l'équilibre de l'Europe, c'est l'établissement d'un État fortement constitué, et non le maintien du gouvernement turc.

La conformité de croyances ne ferait pas plus de la Turquie chrétienne un satellite de la Russie qu'elle ne fait de l'Espagne un satellite de la France.

Laissons donc les jongleries à ceux qui font métier de

tromper l'Europe par des réclames où l'intérêt prodigue le mensonge. Assez longtemps on a sacrifié au Dieu inconnu, sortons de la fiction et regardons la vérité en face.

L'empire turc se débat vainement contre les étreintes du mal qui le ronge. L'état d'agitation où il se trouve n'est pas un signe de vie, c'est un symptôme de fièvre. Les palliatifs ne peuvent le sauver; les victoires mêmes ne pourraient que prolonger son agonie.

La diplomatie, pour prévenir une crise imminente, appelle en Orient la civilisation à son aide, et cherche dans son intérêt à l'inoculer aux Turcs; mais tous ses efforts jusqu'à ce jour ont été inutiles, et il est probable qu'elle ne réussira pas mieux à l'avenir. Si l'aiguillon avait pu rencontrer la fibre sensible, il y a long temps que l'effet salutaire eut été produit. On doit savoir que la diplomatie n'est pas sentimentale.

Le but de cet ouvrage est de présenter un tableau fidèle des orages qui s'amoncellent en Orient, et de montrer la Turquie sous son vrai jour, avec ses plaies les plus secrètes.

Je n'ai à défendre aucune hypothèse; je ne tiens à aucun système; je ne suis influencé ni par l'affection, ni par la haine; et si les hommes sont comme la nature, s'il est nécessaire que l'historien comme le peintre ait eu son modèle sous les yeux pour le représenter avec des couleurs vraies, je dois peut-être inspirer quelque confiance, car j'ai étudié de près le sujet que je traite, et relativement aux choses de l'Orient, je pourrais presque dire comme ce voyageur de l'antiquité; *Mores hominum multorum vidi et urbes.*

Un si riche pays devrait avoir une population nombreuse; mais on n'y trouve que désolation, comme si la

peste régnait seule sous ce beau ciel. Dans le voisinage des villes on voit quelques champs cultivés par des Grecs; au delà, tout est inculte et désert.

L'excès de la servitude, l'arbitraire des gouverneurs, l'absence de tout droit de propriété et de transmission légale ont tellement dénationalisé ce beau pays, que tout drapeau qui s'y déploiera contre les Turcs réunira bientôt les populations sous son ombre.

On a toujours voulu voir une nation là où il y avait en réalité plusieurs peuples juxtaposés, mais non fondus ensemble; de là mille contradictions.

Le Turc ne fait aujourd'hui d'autres rêves que ceux que lui procure son *chibouk*; il n'a d'autre ambition que celle de vivre dans l'inaction. Des bouffons, des danses lascives et des marionnettes composent aujourd'hui les rares distractions des Turcs; la tristesse et le dégoût obscurcissent leur physionomie et la gaieté est à leurs yeux une indécence. On ne trouve parmi eux ni communications sociales, ni épanchements d'amitié. La vie sédentaire les prédispose aux maladies des organes digestifs, aux obstructions, aux hypocondries, à la jaunisse, aux hydro-psies, et diminue leur pouvoir générateur.

Les Turcs confondent dans un égal mépris les peuples civilisés et les *rayas* de leur empire. L'histoire prouve que les Turcs ont toujours violé leur parole quand ils y ont trouvé leur intérêt, et qu'ils n'ont commencé à respecter les traités que du jour où ils se sont trouvés trop faibles pour les rompre impunément. « En signant la paix, dit le code *Multeka*, on ne doit jamais perdre de vue cette maxime: Tout traité qui n'est pas avantageux aux musulmans est nul. »

A entendre les apologistes de la barbarie, les Grecs sont ingrats envers le gouvernement qui les opprime. On dirait qu'il leur suffit d'exposer leur griefs pour en obtenir le redressement. En Turquie malheureusement, on achète la sentence des juges et la déposition des témoins comme on achète la faveur des hommes en place.

Mais malgré tous les malheurs qu'elle a eus à supporter, la race grecque est intacte, tandis que celle des Turcs est épuisée, et de cet état de choses il résulte que les sultans, si leur règne se perpétue, finiront par ne plus avoir que des sujets chrétiens.

On a souvent parlé, dans ces derniers temps, des *droits des Turcs et des devoirs des Grecs*. On a dit qu'une longue possession donne des droits : oui, sans doute, quand une nation qui en subjugué une autre se confond avec elle sous la protection des mêmes lois. Quoique le droit de conquête, bien défini, soit l'abus de la force, il devient légitime quand la justice le sanctionne, et l'histoire présente de nombreux exemples de peuples vainqueurs qui ont amélioré le sort des vaincus ou qui en ont reçu le joug salutaire des lumières ; mais les chrétiens conquis par les Turcs n'ont jamais participé aux droits de leurs vainqueurs. Ils ont toujours été distingués par un nom particulier, et ils ont continué à former une nation à part. Ils ne sont pas pour les Turcs des concitoyens tendant au même but social, ils sont des tributaires soumis par la conquête et maintenus par la force. Quels devoirs les attachent, dès lors, à l'obéissance des Turcs ?

Entre les Grecs et les musulmans il n'y a donc que le sabre, et ce droit est fort variable de sa nature.

Le gouvernement turc, étant unique dans ses formes

on ne peut lui appliquer aucune des dénominations connues. Ce n'est pas sans raison, toutefois, qu'on l'a défini le *gouvernement du caprice* ; car, malgré quelques apparences européennes, il en est encore aux ténèbres du bon plaisir. Aucun corps politique ne retient le pouvoir dans son orbite, et les attributions des diverses branches de l'administration ne sont clairement définies nulle part ; c'est pourquoi tous les ordres se croisent et se contrarient.

L'administration des provinces est organisée sur des bases telles, que toute tentative de réforme ne pourrait y produire qu'un peu plus de confusion. Les pachas y exercent par délégation, et conformément aux vieilles traditions, un pouvoir aussi absolu que celui du sultan. Leur occupation principale est de pomper tous les sucs nourriciers de la province qu'ils sont censés administrer. Ne voyant dans les fonctionnaires qui les entourent que des instruments subalternes de leur propre pouvoir, ils ont mille moyens de se les rendre dociles et d'empêcher que la vérité ne se fasse jour auprès du gouvernement central.

Le droit d'infliger des amendes et de prononcer en dernier ressort au civil et au criminel ; la perception des impôts, qu'ils sont chargés de faciliter et qu'ils prennent souvent à leur compte ; le privilège qu'ils s'arrogent de lever des contributions extraordinaires ; leur existence précaire et la nécessité où ils sont de satisfaire aux exigences du Sérail, aiguissent leur avidité à laquelle les rayas servent de pâture de préférence aux vrais croyants.

Les pachas, qui opèrent en grand, sont toujours trompés par leurs délégués, et ceux-ci le sont à leur tour par leurs subalternes. Cette chaîne de vexations se rattache

à son point de départ, c'est à dire au Sérail, où l'on presse de temps à autre l'éponge qui a absorbé les sueurs des populations.

Comment l'Europe peut-elle croire à la stabilité de cette administration dévoratrice qui attaque jusque dans ses sources tous les éléments de prospérité du pays ?

#### LA JUSTICE EN TURQUIE.

Le meilleur moyen d'apprécier la justice d'un pays est de rechercher si on s'adresse à elle sans répugnance ; or, tous les historiens sont d'accord sur ce point, qu'on n'invoque la justice turque qu'à la dernière extrémité !

#### FINANCES.

La plupart des impôts sont affermés à de hauts personnages ou à leurs prête-noms, contre lesquels personne n'ose lutter aux enchères publiques, et qui en retirent de gros bénéfices en les revendant à des sous-traitants dont l'avidité est proverbiale. Le premier soin de ces hommes de proie est naturellement de rentrer dans leurs faux frais par des surcharges, et le poids de ces aggravations tombe de préférence sur la classe des rayas.

Comme les adjudicataires sont tenus, pour devenir acquéreurs définitifs, de verser immédiatement le montant de leur fermes dans les caisses du trésor, beaucoup d'entre eux sont obligés d'emprunter avant de pouvoir vendre, et n'y parviennent ordinairement qu'en admettant les bailleurs de fonds à prendre part à la curée. L'empire est livré ainsi à une société d'exploitation entre les banquiers, les pachas, les sous-traitants et les collecteurs. L'impôt tombe sur le pays grevé d'une foule de surcharges, et son produit légal n'entre au trésor que comme

une part de prise dans la vaste spoliation qui achemine l'Etat vers sa ruine.

Au commencement de 1856, le sultan décréta la formation d'un budget annuel, et selon ses desirs, un budget parut dans les colonnes du *Moniteur Ottoman*. Ce document arrangé avec autant d'art et de régularité que dans les Etats les mieux administrés de l'Europe, fut généralement considéré comme un chef-d'œuvre d'exactitude et de prévoyance financière. Rien ne manquait en effet à ce magnifique travail, qui comprenait même les dépenses extraordinaires, chapitre assez difficile à établir dans un pays où le sultan accorde spontanément des pensions de six cent mille piastres. Personne cependant n'en a depuis entendu parler, et, au train dont vont les choses, il est probable qu'il dormira long temps. Comment en effet montrer à l'Europe que le déficit du Sérail s'élève à plus de cent millions pour une seule année, et que les moyens d'y faire face consistent à emprunter de toutes mains à un taux exorbitant ? Comment dévoiler des plaies qui prouveraient à la France, à l'Angleterre et à la Sardaigne, qu'elles ont en pure perte versé leur sang et dépensé leurs trésors ?

#### COMMERCE ET INDUSTRIE.

Tous les voyageurs reconnaissent que l'industrie de l'Empire Ottoman, comparée à sa population et à l'étendue de ses ressources, est à peu près nulle.

L'industrie ottomane suffirait tout au plus à un Etat qui n'aurait qu'une très faible population et manquerait de matières premières, mais elle condamne le gouvernement turc, qui possède tout et ne tire parti de rien.

## ARMÉE DE TERRE ET DE MER.

Les réformes militaires n'ont abouti en définitive qu'à changer les costumes de l'armée et à faire des soldats turcs les hommes les plus grotesques du monde.

La Turquie a un matériel naval et n'a pas de marine ..

Le *Hatti-Houmayoun* fait éclater l'impuissance et l'impéritie du gouvernement turc. Il se compose de dispositions organiques et de mesures administratives enchevêtrées de la façon la plus étrange. On n'y trouve rien qui convienne au présent ou à l'avenir de la Turquie. Il n'y a pas lieu de s'étonner dès lors qu'il n'ait contenté personne en Orient. L'incohérence de ses dispositions le condamne à rester lettre-morte, et c'est ce qui pourra arriver de plus heureux, car autrement la confusion et l'anarchie éclateraient partout.

Les chrétiens avaient compté sur quelque chose de précis, et le *Hatti-Houmayoun* fut pour eux une déception; les musulmans un peu éclairés l'accueillirent avec une parfaite indifférence, en songeant au *Hatti-Cherif* de 1839, qui n'avait jamais reçu un commencement d'exécution: *Birkiat*, dirent-ils, c'est un morceau de papier; mais les populations fanatiques ne l'accueillirent pas aussi philosophiquement; et pendant plusieurs mois chaque courrier d'Orient apporta à l'Europe des récits d'attentats contre les chrétiens ou contre les objets de leur culte.

Il faut tout renouveler dans l'Empire ottoman ou ne toucher à rien, car des réformes partielles aggraveraient le mal au lieu de le guérir. Abdul-Médjid a-t-il calculé que le dérangement de la première pierre entraînera la chute de tout l'édifice, et la nécessité d'une reconstruction

totale? Soupçonne-t-il seulement les abus sans nombre qui se perpétuent dans le Sérail, d'où ils réagissent sur toutes les provinces? Il est probable que non, car il eût songé à les extirper, et un seul moyen se présentait pour arriver à ce résultat: licencier le Sérail.

Tant que les femmes seront maintenues dans l'état de séquestre et d'abjection où elles vivent, il sera impossible de faire pénétrer un rayon de lumière dans la nuit qui couvre l'empire ottoman, car ce sont les femmes, en Turquie comme partout, qui sont chargées de former les hommes. L'affranchissement des femmes, qui aura pour conséquence leur initiation au mouvement intellectuel du monde, est une des premières conditions de la régénération de la Turquie. Il faut donc abolir les harems, et donner aux Turcs une famille, en proscrivant la polygamie et le concubinage légal qui est la conséquence de la puissance réelle (*mulk-ain*) d'un patron sur le lit de ses esclaves.

Il faudrait également abolir l'esclavage, qui étouffe le sentiment de la dignité humaine et corrompt le maître et l'esclave, suivant l'expression de Montesquieu.

L'unité de législation, en créant l'égalité absolue parmi tous les sujets de l'Empire pourrait seule combler les abîmes séculaires qui séparent les musulmans des chrétiens et fonder l'unité de nation.

Au lieu de préparer la fusion politique des races, le *Hatti-Houmayoun* de 1856 a consacré la distinction des vainqueurs et des vaincus. Son résultat le plus certain sera d'entretenir les exigences des premiers et de raviver les haines des seconds. Tout ce qui se passe en Orient vient à l'appui de cette vérité.

« Il est des États, a dit Lamartine, dont le principe est  
 « dans leurs vices, et qu'une réforme tue au lieu de les  
 « régénérer. L'Empire ottoman, qui n'était à l'origine  
 « qu'une théocratie militaire, avait besoin pour subsis-  
 « ter du fanatisme et de la conquête. Un peuple qui ne  
 « voulait ni cultiver, ni commercer, ni s'administrer de-  
 « vait nécessairement s'affaïsser sur lui même le jour où  
 « il n'aurait plus de nations à soumettre et à faire tra-  
 « vailler pour lui, en les pressurant; c'est pourquoi l'Em-  
 « pire ottoman n'existe déjà plus que de nom.

« Chaque peuple, a dit encore le célèbre écrivain,  
 « vit d'un principe avec lequel il est condamné à périr;  
 « or, le principe musulman c'était le fanatisme. L'état  
 « social est au moment de s'écrouler chez les Turcs, par-  
 « ce que leur religion s'est altérée.»

## De l'exploitation des marbres

### en Grèce.

Indépendamment du développement extraordinaire de  
 notre commerce, de notre marine marchande, de notre na-  
 vigation et de notre agriculture, ainsi que de l'impulsion  
 donnée aux travaux publics par l'administration actuelle,  
 il nous est bien agréable d'avoir aujourd'hui à annoncer la  
 formation de plusieurs sociétés d'exploitation des richesses  
 naturelles du pays. Parmi ces compagnies, la société sé-  
 ricicole, celle de navigation à vapeur — qui entraînera  
 inévitablement l'utilisation des gîtes bouillors découverts

à Coumi —, et celle d'exploitation des riches carrières  
 de marbre de Paros, occupent incontestablement le pre-  
 mier rang.

C'est de cette dernière entreprise que nous sommes  
 aujourd'hui appelé à entretenir nos lecteurs. Nous nous  
 acquittons d'autant plus volontiers de ce devoir, que nous  
 sommes à même de constater, avec bonheur, que dans  
 cette circonstance gouvernans et particuliers ont largement  
 concouru, chacun dans la mesure de ses forces et dans  
 les limites de sa sphère d'action, à poser les bases de cette  
 entreprise dont l'issue promet d'être heureuse.

L'usage du marbre qui remonte aux âges les plus re-  
 culés de la civilisation antique est si généralement répandu  
 chez nous comme chez les anciens, son utilité, tant sous  
 le point de vue de la statuaire que sous celui des ouvra-  
 ges d'architecture et autres, est si généralement sentie et  
 reconnue, même dans les pays où la civilisation a com-  
 parativement peu marché, que les peuples, dont le sol  
 qu'ils habitent contient des carrières de cet objet si recher-  
 ché, s'estiment à juste titre heureux d'en être possesseurs,  
 et cherchent par tous les moyens en leur pouvoir à en tirer  
 le plus grand parti, par une exploitation bien entendue.

Telle était sans contredit la condition de la Grèce dans  
 l'antiquité. Ces monumens célèbres de l'art qui, quoique  
 mutilés et en débris, ont immortalisé le talent et la con-  
 ception artistique de nos ancêtres, avaient été tous cons-  
 truits des marbres extraits des riches carrières du pays,  
 et particulièrement de celles des îles de Paros et de Ténos  
 pour la statuaire, du mont Pentélique, du mont Hymète  
 et de plusieurs autres lieux de production, pour la scul-  
 pture en général et l'architecture ornementale.

Nous allons voir que cette condition de la Grèce ancienne ne laisse pas que d'être aussi celle de la Grèce moderne, bien qu'elle ait été nécessairement suspendue en quelque sorte pendant le temps de l'invasion de la barbarie dans le pays.

En général, les marbres blancs pour la statuaire ont été de tout temps l'objet principal de la demande du commerce : c'est en second lieu que viennent les marbres blancs de seconde qualité propres pour des ouvrages d'architecture. L'usage des marbres de couleur est très restreint ; son rapport n'est pas même de 1 : 100 vis-à-vis de ceux des deux autres classes. Cette vérité incontestable est attestée par tous les monumens publics d'Athènes, voire par le Palais du Roi, où cette proportion n'est pas même d'un millième.

Des marbres des deux dernières classes se trouvent dans plusieurs pays de l'Europe. Mais la Grèce a été particulièrement favorisée par la nature sous ce rapport. Il s'en trouve sur plusieurs points du Royaume, et de toute espèce. Son sol, d'après l'expression judicieuse d'un savant naturaliste Français, M. Albert Gaudry, en est en grande partie formé. En effet, la Laconie à elle seule pourrait en offrir des échantillons de tout genre : indépendamment des marbres blancs de seconde qualité, les marbres gris, bleus, blanchâtres et ligarrés, l'amygdaloïde brèche-doré, le rouge antique de Cytbium, l'ophise ou vert antique de Crocée, y ont été remarqués en abondance. C'est de ce dernier que M. Gaudry fait une mention détaillée dans le rapport scientifique qu'il a adressé au Gouvernement Français. Ensuite si l'on voulait jeter un coup d'œil rapide sur d'autres points du pays, on rencontrerait immédiatement

le marbre noir de Mantinée, qui y est très-abondant ; les marbres bleus, gris et blanchâtres de l'Hymète et du Lycabète, le marbre cipolin, si renommé dans l'antiquité, et qu'on retrouve à l'île de Syra, au mont Pentélique et dans le Laurium.

On le voit, la nomenclature ne serait pas à mépriser, et pour être faite avec exactitude il faudrait en faire l'objet d'un travail spécial, ce qu'il ne nous est pas même donné d'essayer. Notre but à nous est seulement de pouvoir donner à nos lecteurs, avant d'en venir aux observations qui suivent, une idée sommaire de l'abondante variété d'espèces de ce remarquable produit du sol hellénique. Nous nous estimerions heureux si ces renseignements succincts, que nous avons puisés à des sources authentiques, étaient considérés d'une nature satisfaisante.

Mais ces espèces de marbre de couleur, quelque abondantes qu'elles soient, ne présentent qu'un intérêt médiocre, par rapport à la statuaire et à l'architecture. On ne pourrait s'en servir que dans des destinations secondaires de l'art.

Il n'y a donc sous ce point de vue que les marbres blancs qui méritent une attention particulière. Ainsi que nous venons de l'énoncer plus haut, ceux de seconde qualité se trouvent, plus ou moins beaux sur plusieurs points de l'Europe. La Grèce et l'Italie particulièrement en ont été largement pourvues. Mais il n'en est pas de même de ceux de la première classe, à savoir des marbres statuaires par excellence. Il ne s'en trouve guère aujourd'hui que dans l'île de Paros et à Carrare.

Cette espèce de marbre est connue sous la dénomination de *lychnite* : on l'a appelé ainsi dans l'antiquité, probable-



ment parce qu'on l'extrayait à la lumière des lampes dans des voûtes souterraines.

L'exploitation des carrières qui le produisaient, et qui se trouvent aujourd'hui à Paros dans la commune de Marpisse, près de S<sup>t</sup>. Minas, avait cessé depuis près de deux mille ans par le fait de la décadence des beaux-arts en Grèce. Le Gouvernement Français, lorsqu'il a été question d'en extraire le marbre nécessaire pour la construction du tombeau de l'Empereur Napoléon, avait émis l'opinion que le renouvellement de leur exploitation devenait déjà impossible par la raison que les quelques restes de beau marbre qu'on pouvait y voir se trouvaient dans une profondeur de quarante mètres au dessous du sol et devaient être extraits à la lumière des lampes.

Il est évident qu'après l'abandon de ces carrières tout le monde a eu recours pour le marbre statuaire à celles de Carrare, qui devint par là le monopole de ce marbre.

Néanmoins un de nos ingénieurs architectes, M<sup>r</sup> Cléanthès, partant d'une autre conviction, c'est que les carrières de lychnite de Paros au lieu d'être presque entièrement épuisées d'après l'opinion généralement adoptée, contenaient au contraire une quantité abondante de marbre blanc propre pour la statuaire, et que par conséquent leur exploitation aurait été avantageuse sous tous les rapports, s'est décidé déjà, en 1840 en compagnie de deux autres capitalistes, à prendre à bail les anciennes carrières de l'île de Paros sises près de S<sup>t</sup>. Minas. Malheureusement pour des causes indépendantes de sa volonté, cette première tentative d'exploitation avorta. Il est probable qu'il n'eût pas bien mesuré la force des moyens qu'il avait à sa disposition pour une entreprise, on pourrait dire gigantesque par

rapport à l'exiguité des ressources du pays à cette époque. Si on ajoute, d'une part, la taxe exorbitante qui frappait alors les marbres à leur entrée en France, qui a été et qui est encore aujourd'hui le principal lieu de leur écoulement, et, de l'autre, la défiance qui devait naturellement exister quant au succès d'une entreprise de ce genre, au moins insolite en Grèce, on peut se figurer aisément les obstacles insurmontables auxquels cette association avait à lutter et qui ont fini par lui faire manquer son but.

Cependant M<sup>r</sup> Cléanthès ne s'est pas laissé décourager pour si peu. Loin de se tenir pour battu sur ce terrain, il continua avec une persévérance et un zèle dignes de tous éloges, et à ses propres frais, des recherches assidues dans l'intérieur de l'île de Paros, persuadé que les couches primitives de cette île devaient inévitablement contenir ce beau marbre si renommé chez les anciens, et si recherché et convoité chez les modernes. Après des travaux considérables et dispendieux qu'il a entrepris et conduits sur tout le sol de l'île avec une patience à l'épreuve de toute contrariété, il parvint à découvrir à la position de S<sup>t</sup> Minas sise sur les montagnes de Marpisse, et tout près des carrières antiques, du marbre statuaire, dont la qualité est supérieure non seulement à ceux de Carrare, mais aussi au fameux lychnite des anciens.

Cette précieuse découverte de M<sup>r</sup> Cléanthès ne manqua pas d'attirer la sérieuse attention du public.

Les observations faites sur les lieux mêmes par M<sup>r</sup> Bastard, lieutenant de vaisseau dans la marine Impériale Française, accompagné dans son excursion artistique par M. Cossos, sculpteur Grec des plus distingués, ont pleinement confirmé les assertions de M<sup>r</sup> Cléanthès. Dans un

rapport que cet officier de marine a adressé au Gouvernement Français, il constate, de la manière la plus avantageuse, l'existence réelle et la qualité supérieure des marbres découverts par M<sup>r</sup> Cléanthès, et les grands profits qui résulteraient de leur exploitation. M<sup>r</sup> Cossos s'est associé de son côté à ce témoignage rendu par M<sup>r</sup> Bastard.

A la suite de ces données authentiques, le doute n'était plus guère possible quant à l'existence du beau marbre antique dans les carrières découvertes au prix de tant de labeurs et de peines par M. Cléanthès sur les montagnes de Marpisse, ni quant aux profits qui seraient le fruit d'une exploitation bien entendue. Mais quelques velléités qu'en eût pour cela notre architecte, les faibles moyens dont il pouvait disposer étaient tellement disproportionnés à la grandeur de l'œuvre, et sa bourse s'était tellement ressentie des avances qu'il avait dû faire pour la conduite des travaux d'exploration, qu'il s'est vu obligé de renoncer à assumer, à lui seul, la charge d'une entreprise nécessitant des capitaux considérables. Il s'est borné seulement à la construction d'une petite route carrossable qui mène des carrières à la plage, à l'effet de faciliter le transport des blocs de marbre qu'il a dû en extraire pour servir d'échantillons.

Il est vrai de dire que sur les vives et judicieuses représentations faites à plusieurs reprises par le Gouvernement Hellénique à celui de France, le droit exorbitant dont les marbres de Grèce étaient grevés à leur entrée en France subit une réduction considérable, et que par là l'écoulement de ce produit du sol Hellénique à l'étranger n'était plus entravé des mêmes obstacles que par le passé, mais cette réduction ne suffisait point, à elle seule

à faire embarquer dans une pareille entreprise, sûre, il est vrai, désormais, mais ayant besoin, pour réussir, du moteur principal et indispensable de toute chose, d'argent, ce dont précisément M<sup>r</sup> Cléanthès se trouvait au dépourvu.

Dans une pareille conjoncture il a eu recours à un moyen aussi ingénieux qu'efficace, à l'association, cette invention de l'esprit spéculateur des peuples modernes qui eut un succès prodigieux de nos jours. L'appel fait aux capitaux du pays ne pouvait pas rester sans effet. Une société formée exclusivement de capitalistes Grecs s'est présentée prête à entrer en négociation avec M<sup>r</sup> Cléanthès. Mais avant de s'engager définitivement elle jugea à propos de procéder à une vérification des renseignemens déjà donnés sur les carrières de Paros. Elle a par conséquent chargé un homme de sa confiance, M<sup>r</sup> Bouyouka, qui unissait à ce caractère celui de spécialité, de faire un examen minutieux sur les lieux, tant sur l'état des carrières que sur la qualité du marbre, et de consigner ensuite dans un rapport adressé à la société le résultat de ses investigations et de ses jugemens personnels, accompagné du devis approximatif de la dépense qui serait occasionnée par la construction des travaux préliminaires. Cet officier ayant rempli consciencieusement sa tâche laborieuse, a adressé son rapport scientifique à la Société conformément à ses instructions. Cette pièce a eu pour effet de corroborer les rapports des M. M. Bastard et Cossos. En effet, il en résulte, d'une manière évidente, que non seulement les renseignemens antérieurement fournis sont en tous points confirmés, mais encore que le marbre recherché y existe en grands blocs, et, ce qui est plus, que sa qualité est supérieure à celle du plus beau marbre connu

jusqu'à ce jour, nous voulons dire, du fameux Iychuite des anciens.

En vue de ces nombreux témoignages qui quoique rendus de plusieurs parts à la fois n'en sont pas moins conformes entre eux, et dont par conséquent la véracité et l'exactitude ne peut aucunement être mise en doute, il n'y avait plus à balancer. La société s'étant définitivement constituée a passé au mois de mai dernier son contrat avec M<sup>r</sup> Cléanthès.

Les stipulations de cet acte reposent sur les bases suivantes :

1<sup>o</sup> Sous la raison « Compagnie d'exploitation des marbres de Paros » il se forme une société ayant pour but l'extraction, le transport et la vente à l'étranger de 1,000 mètres cubes de marbre statuaire des carrières sises dans la commune de Marpisse de l'île de Paros et appartenant à M<sup>r</sup> Cléanthès.

2<sup>o</sup> Le capital de la compagnie est fixé à 120,000 dr. divisé en 600 actions par 200 dr. chacune.

3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Cléanthès s'engage à livrer à la société ces 1,000 mètres cubes en question (dont 1/5 sera de 1<sup>re</sup> qualité et le reste de 2<sup>e</sup> qualité) sur le môle par lui construit dans le port de l'île. La livraison en sera effectuée dans l'espace de deux ans, au plus, à partir de la formation définitive de la société.

4<sup>o</sup> Les marbres de 1<sup>re</sup> qualité seront très purs, égaux, au moins, sous ce rapport aux meilleurs de Carrare, et susceptibles de servir à des statues, bustes et bas-reliefs; le minimum des dimensions des morceaux destinés aux bustes est fixé à 0,50 de hauteur, 0,40 de largeur et 0,30 de profondeur. M<sup>r</sup> Cléanthès n'est en droit de retenir pour

lui-même aucun des morceaux extraits, de quelque grandeur qu'ils soient, dont la société réclamerait la livraison. Les marbres de 2<sup>e</sup> qualité seront propres à des usages inférieurs de sculpture et à des ornemens d'architecture.

5<sup>o</sup> La Société s'engage à payer à M<sup>r</sup> Cléanthès pour tous frais d'extraction et de transport 140 dr. pour chaque mètre cube. Elle s'engage en outre à lui faire, à ce prix, les avances nécessaires pour la construction de la route carrossable qui doit relier les carrières avec le port du môle et des autres établissements, d'après le devis dressé par M<sup>r</sup> lieutenant Bouyouka. Ces avances ne pourront jamais dépasser la somme de 30,000 dr. en tout. Les travaux de construction se feront sous la surveillance immédiate de la Société dans l'espace de six mois à dater du commencement de ces opérations. M<sup>r</sup> Cléanthès assurera de son côté à la Société, pour la couvrir de ses avances, une première inscription hypothécaire sur ses carrières à Paros pour la somme de 40,000 dr.

6<sup>o</sup> Si la première livraison de 300 mètres n'est pas vendue, la Direction de la Société aura le droit d'arrêter la poursuite de l'extraction pour son compte.

7<sup>o</sup> Après le chargement des marbres la Société procédera à leur expédition partout où la Direction aura jugé à propos, particulièrement à Rome et en France. Elle pourra les vendre à tout prix qu'elle jugerait convenable.

8<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Cléanthès s'engage à n'envoyer nulle part ni vendre de ces marbres, à l'exception de quatre morceaux qu'il a offerts à S. M.

9<sup>o</sup> Après l'apurement des comptes de cette entreprise, défalcation faite de toutes les dépenses de la Société sans exception, l'excédant sera divisé en deux parties égales

entre elle et M<sup>r</sup> Cléanthès. Si cet excédant ne dépasse pas le taux de 12 0/0 sur les capitaux employés, il appartiendra en entier à la Société. Les avances dont il est fait mention plus haut pour la construction du môle de la route, etc. seront restituées par M<sup>r</sup> Cléanthès avec réduction d'un tiers de l'excédant qui lui est dévolu comme ci-dessus. S'il n'y a pas d'excédant, la Société aura le droit d'en exiger la restitution par les voies légales.

10° Dans le cas où la vente du premier chargement serait préjudiciable à la Société, la direction aura le droit d'ordonner la suspension de l'exploitation, et de convoquer en assemblée extraordinaire les actionnaires pour aviser à la liquidation de la Société.

11° La liquidation de la Société aura lieu *ipso jure* aussitôt après la vente de 1,000 mètres cubes de marbre. Néanmoins si après deux ans il en restait 1/5 non vendu dans les magasins de la Société, M<sup>r</sup> Cléanthès aura le droit de l'acquérir en payant le prix moyen des différentes ventes de chaque qualité.

Telles sont les clauses principales de ce contrat, le premier de ce genre qui se soit fait en Grèce.

Ayant donné un compte-rendu sommaire mais exact des circonstances qui précéderont la formation de cette compagnie, il ne nous reste qu'à ajouter quelques mots en guise de corollaire, pour faire ressortir les conditions avantageuses de cette entreprise, qui, enfermée dans ses limites actuelles, est trop restreinte il est vrai, mais qui promet de prendre plus tard, des proportions plus étendues.

La raison en est fort simple. Elle existe dans la nature même des choses en Grèce. Pour peu qu'on veuille faire la part des difficultés qui entourent toute nouvelle entre-

prise, et surtout chez un peuple qui, comme le nôtre, a dû faire de grands efforts pour franchir l'espace qui le sépare, par suite d'une oppression inique de quatre siècles entiers, de la civilisation, qu'il a embrassée d'autant plus chaleureusement qu'il en a été autrefois le dispensateur, pour peu, disons nous, qu'on prenne en considération ces circonstances particulières, on sera convaincu que cette entreprise ne saurait être taxée avec justice d'insignifiance ou d'imperfection. Elle dénote au contraire cette aptitude aux entreprises lucratives et ce patriotisme qui sont les traits caractéristiques des Grecs par tout où ils se trouvent.

Ces tendances de la race hellénique sont trop avouées, par ses détracteurs même, pour que nous ayons besoins d'y insister. Aussi nous empressons-nous, de revenir à notre sujet après cette courte déviation où nous avons été, en quelque sorte, involontairement entraînés par le plaisir que doit ressentir tout véritable Grec à la vue de la marche de la civilisation dans son pays, en dépit des criaileries de quelques zoïles quand même.

Nous avons établi en commençant cet article, deux grandes catégories de marbre : les marbres blancs et les marbres de couleur. Nous avons parlé de la demande de ces derniers, que nous avons également subdivisés en deux classes ou qualités : les marbres propres à la statuaire qui constituent la première qualité; et les marbres propres aux autres destinations de l'art qui constituent la seconde qualité.

Maintenant nous devons ajouter à ces indications générales que sous le point de vue commercial il faut principalement distinguer entre les marbres bruts ou non tail-

lés, et les marbres taillés. Pour ce qui est de ces derniers, nous ne pouvons pas pour le moment entrer en concurrence avec Carrare, vu le manque d'établissements et de machines à tailler le marbre. Mais pour ce qui est des premiers, à savoir les marbres bruts ou en blocs naturels, nos carrières en contiennent une abondance si grande et si variée, que nous pouvons avancer en toute sûreté que la concurrence serait avantageuse sous ce rapport avec les marbrières de Carrare. Cette concurrence sera très à craindre pour celles-ci surtout lorsqu'après avoir été pourvus de machines à vapeur ou à l'eau pour le travail du marbre, nous parviendrons à le vendre sur les marchés de l'Europe au même prix que celui de Carrare. Dans ce cas le monopole séculaire de cette place cesserait, et le commerce des marbres passerait en Grèce.

Mais indépendamment de ces résultats qui paraissent encore plus ou moins éloignés, attendu qu'ils présupposent tout un système à faire, et des capitaux considérables à employer, il y a un fait, dans le cas spécial qui nous occupe, qui mérite une attention particulière, vu son influence sur l'heureuse issue de l'entreprise en question c'est que, si d'après les données authentiques dont nous sommes en possession, la qualité du marbre des carrières appartenant à M. Cléanthes est réellement supérieure à celui de Carrare, on pourrait soutenir dès aujourd'hui que les profits de la Société seraient immenses, puisque dans peu de temps ses capitaux seraient presque doublés, chose qui est au moins très rare dans les annales de toutes les Sociétés du monde. Qu'il nous soit permis d'observer que notre supputation est bien loin d'être téméraire, car nous avons pris pour base les prix inférieurs des

marbres de Carrare. Or, on ne nous contestera pas, pensons-nous, qu'on ne puisse vendre à ces prix des marbres d'une qualité supérieure.

Ceci est concluant. Pour notre part, nous avons la conviction que les espérances des actionnaires ne seront pas déçues et que leurs efforts seront couronnés d'un plein succès. Nous n'avons qu'un seul vœu à faire à leur égard; c'est qu'une partie de leurs profits soit employée à étendre, sur une plus grande échelle, l'exploitation des richesses naturelles du pays, et de faire ainsi inculquer dans nos mœurs commerciales, cet esprit d'association pour les grandes entreprises, qui a rendu pendant si long-temps la race Anglosaxonne maîtresse du commerce de l'univers.

### Nouvelles diverses.

On nous écrit de Moldavie en date du 15/27 Juillet.

Les résultats du traité du 18/30 Mars, n'ont point répondu aux espérances que l'on avait conçues; tout au contraire, les conséquences qui en sont résultées sont entièrement opposées à celles dont la prochaine réalisation devait combler tous les vœux. On a fait luire aux yeux de nos populations étonnées, le doux fantôme de l'indépendance; on leur a fait espérer des réformes qui devaient ouvrir une large voie à leur prochaine régénéra-

tion ; on leur a fait sentir qu'en substituant à une protection exclusive, la garantie collective de toutes les Puissances, les Principautés pourraient enfin voir leurs institutions se raffermir et jouir de la stabilité qui leur a toujours manquée jusqu'ici.

Mais où en sommes-nous aujourd'hui avec ce superbe échaffaudage d'un monde meilleur, que les populations roumaines n'ont pas manqué de décorer de toutes les couleurs de leur imagination ? Malheureusement il n'existe plus ; il s'est évanoui comme le rêve d'un jour ; car en réalité, jamais les Principautés n'ont subi un asservissement plus complet et plus dégradant que celui qui pèse sur elles dans ce moment-ci. L'arbitraire des gouvernans ne s'est jamais montré aussi insolent que depuis qu'on l'a cru à jamais banni du sein de ces malheureuses contrées. Les deux Principautés se trouvent depuis environ un an dans un état entièrement anormal, dans une agitation pour ainsi dire fébrile.

Leur unique préoccupation, la pensée dominante dans toutes les classes de la société, a été de pouvoir bientôt exprimer leurs vœux sur l'organisation définitive du pays. Eh bien ! ce moment est arrivé ; mais il est arrivé pour enfanter des illégalités et du scandale : nous voulons parler des élections faussées et entachées par l'arbitraire !

C'est là pour le moment le résultat définitif de l'effervescence politique à laquelle ce pays est livré depuis environ un an. Au reste, dans les Principautés, où la société est partagée en classes distinctes, ayant souvent des intérêts opposés et où la vie politique vient à peine de naître, y a-t-il quelque probabilité qu'on en arrive à la formation de **divans**, qui représenteraient autre chose que la volonté

des gouvernans ou bien encore les intérêts de la caste prédominante ?

Mais en supposant même que les **divans** fussent formés de la manière la moins scandaleuse, quelle pourrait être la valeur de leur opinion sur l'organisation définitive des Principautés, en présence des cabinets des grandes Puissances de l'Europe, qui après tout, auront le dernier mot sur la constitution future des Principautés ?

Il est évident en effet que la question des deux Principautés est entièrement du ressort des grandes Puissances de l'Europe, car ce n'est qu'une partie de la grande question d'Orient qui est restée après la conclusion de la paix, dans l'état où elle était avant cette époque mémorable.

Mais pour en revenir à la condition actuelle des deux Principautés, je ferai remarquer qu'il n'y a même pas de probabilité d'une amélioration prochaine dans notre situation ; la triste réalité donne le démenti le plus éclatant aux illusions dont on se berçait jusqu'à présent.

Certes, la pensée de substituer à une protection exclusive, la garantie collective de toutes les Puissances, a été une pensée juste, naturelle et légitime ; mais pour croire à l'efficacité d'une pareille protection, il faut admettre ce qui n'est pas et ce qui ne pourrait pas exister ; il faut supposer que l'accord des grandes Puissances sera à jamais inaltérable et que leurs vues et leurs intérêts seront identiques.

Or, sans cet accord qui n'existe pas, sans l'identité d'intérêts qui ne peut exister, l'action divergente des Puissances sur ces contrées, ne peut être qu'une pomme de discorde jetée au milieu de nous, pour partager notre



## Un mot sur la crise de Constantinople.

—ooo—

Les difficultés qui ont dernièrement abouti à une rupture des relations diplomatiques de la France, de la Prusse, de la Russie et de la Sardaigne avec la S. Porte, semblent sur le point d'être aplanies. A en croire les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui même (9/21 Août) de l'Europe, des concessions mutuelles auraient été faites par la France et l'Angleterre sur la question des Principautés, pendant le séjour de l'empereur Napoléon à Osborne. Tandis que l'Angleterre consent à l'annulation des opérations électorales, la France de son côté aurait promis de ne plus soutenir le principe de l'union. En d'autres termes, la France sacrifierait le fonds pour avoir la satisfaction de gagner quant à la forme, mais en définitive, c'est la politique anglaise qui triompherait encore en Orient.

On ajoute, il est vrai, que la France ne renonce aux sympathies qu'elle a jusqu'ici manifestées pour l'union des Principautés, que si les nouvelles élections n'en expriment point le vœu. Entendons nous pourtant. De la combinaison des articles 23, 24 et 25 du traité de Paris avec les procès-verbaux des séances des 8, 10, 12 et 14 Mars 1856 (Protocoles VI, VII, VIII et IX) il résulte que le congrès de Paris s'est réservé le droit de prononcer sur l'organisation définitive des Principautés, prenant en considération les vœux exprimés par les Moldo-Valaques. Qu'arrivera-t-il cependant si, comme

tout porte à le croire, le divan de Valachie exprime le désir de l'union, et que par contre la majorité du divan de Moldavie se range à l'opinion opposée? La majorité des Moldo-Valaques, la majorité de la population des deux principautés considérées comme un seul corps, sera évidemment pour l'union; mais il n'en sera pas moins vrai que cette union sera repoussée par le divan de l'une des deux Principautés. Les Séparatistes pourront avancer que le congrès de Paris s'en était rapporté aux vœux des deux pays, et que l'un des deux repoussant l'union, ce serait aller contre le principe posé par le traité du 30 Mars, que de contraindre la Moldavie à renoncer à ses institutions locales et séparées; de leur côté les Unionistes pourraient toujours dire qu'ils ont pour eux la majorité des deux pays pris dans leur totalité. On voit que tout dépend de la manière dont on voudra interpréter le traité et les protocoles. Or la France, en déclarant dès aujourd'hui qu'elle ne tient plus à l'union, semblerait annoncer d'avance qu'elle ne persistera guère dans le mode d'interprétation qui peut seul donner gain de cause à ce principe.

On annonce de plus, comme une concession importante de l'Angleterre, l'arrivée prochaine à Londres de lord Redcliffe. Pour nous, nous avouons qu'il nous est difficile d'accorder une bien grande signification à cette question toute personnelle. Qu'il reste à Constantinople ou qu'il en parte, le fait est que, si la nouvelle que nous avons donnée plus haut se confirme, lord Redcliffe pourra toujours se glorifier d'avoir imposé son système politique à la majorité des Puissances signataires du traité de Paris.



P. S. Nous nous empressons cependant d'ajouter que la nouvelle que la France a renoncé au principe de l'union est démenti par le courrier arrivé aujourd'hui même 12/24 de Constantinople.